



Commune de Grancy

# Rapport de gestion 2025



## Conseil Général

Le Conseil général s'est réuni à deux reprises en 2025 sous la présidence de Serge Juillerat. Outre les préavis habituels concernant les finances, le Conseil général a accepté les préavis concernant le financement complémentaire pour la construction de la déchetterie et voirie sur la parcelle communale N° 349 et validé le passage au nouveau système comptable MCH2. Comme le veut désormais la tradition, la séance du mois de décembre s'est terminée par une fondue, un joli moment de partage et d'échanges conviviaux.

## Personnel communal

L'année écoulée a été marquée par la mise en place d'un poste d'employé communal partagé entre quatre communes. Monsieur Allan Monnard exerce désormais ses fonctions pour Chavannes-le-Veyron, Grancy, La Chaux et Senarclens. Son temps de travail est réparti de la manière suivante : les lundis et vendredis après-midi à Grancy, les mardis à Senarclens, les jeudis à La Chaux et les vendredis matin à Chavannes-le-Veyron. Les quatre communes sont très satisfaites du travail accompli par Monsieur Allan Monnard.

Cette collaboration intercommunale, à l'image de celle mise en place pour la déchetterie, constitue une démarche stratégique importante et prometteuse. Bien qu'elle nécessite certaines négociations, elle représente une voie d'avenir pertinente pour nos petites communes. Elle démontre qu'un partenariat étroit et efficace peut se développer sans pour autant passer par une fusion des communes.

Une note plus sombre doit toutefois être relevée dans ce chapitre avec la maladie de Monsieur Beat Baumann, qui a nécessité de nombreuses hospitalisations durant l'année 2025. La maladie l'a malheureusement emporté en 2026. Nous garderons le souvenir de son fidèle engagement et de son précieux dévouement au service de la commune.

Enfin, nous remercions l'ensemble des employés et employées communaux pour leur engagement quotidien et leur dévouement. Par leur travail, ils contribuent activement au bon fonctionnement et à la qualité de vie de notre beau village de Grancy.

## Finances

L'année 2025 se termine avec un excédent de revenu de Fr. 134'839,90. Le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 192'365.-.

Nous voici face à une année qui pourrait rappeler, dans une certaine mesure, les comptes de la Confédération : un important déficit était annoncé, mais les comptes se clôturent finalement sur un résultat bénéficiaire. Essayons d'explicitier cette réalité.

Pour rappel, nous avons présenté un budget avec cet excédent de charges pour deux raisons principales.

Premièrement, nous avons inscrit la rénovation de la place de jeux, pour un montant de Fr. 150'000.-, au centre de coûts 44 (parcs, promenades et cimetières), ce qui portait le budget de ce centre à Fr. 168'000.- contre Fr. 18'000 en 2024.

Deuxièmement, le centre de coûts 72 (prévoyance sociale cantonale) s'élevait à Fr. 531'550.–, contre Fr. 278'500.– en 2024 selon la prévision du Canton concernant la nouvelle péréquation.

Il y avait une augmentation importante des charges, sans augmentation équivalente des produits.

### Quelques éléments de compréhension pour les comptes 2025

- Un élément majeur permet d'expliquer le résultat 2025. C'est la surprise enregistrée au centre de coûts 22 (service financier), avec un retour de péréquation de Fr. 333'165.–. Un tel montant, totalement inattendu, modifie inmanquablement le résultat et nous permet de constater que ce nouveau système de péréquation est tout aussi mystérieux que le précédent.
- L'écart sur les totaux des charges et des revenus est principalement dû à l'intégration de deux amortissements liés à des préavis. Le premier concerne le centre de coûts 351 (bâtiments du patrimoine financier), où nous avons entièrement amorti la rénovation de la Maison de Ville pour un montant de Fr. 340'000.–, conformément au préavis 2/2025 relatif à l'ajustement du bilan dans le cadre du passage au MCH2. Le second concerne l'amortissement de la voirie au centre de coûts 45 (ordures ménagères et déchetterie) pour un montant de Fr. 300'000.–, conformément au préavis 3/2023 relatif à la construction d'une déchetterie et d'un espace voirie sur la parcelle n° 349.
- Centre de coûts 21 (impôts) – relevons que les impôts sur le revenu ont été inférieurs aux prévisions. Nous avons encaissé Fr. 1'395'103.– contre Fr. 1'600'000.– budgétés. Cette diminution a toutefois été compensée par les impôts sur les successions, qui se sont élevés à Fr. 65'794.30 (budget : Fr. 10'000.–), ainsi que par la part communale sur les gains immobiliers, qui a atteint Fr. 98'739.05 (budget : Fr. 10'000.–).
- Centre de coûts 43 (routes) – l'augmentation provient principalement du salaire de Monsieur Allan Monnard ainsi que par le versement d'une première partie des frais de préprojet pour la place de la Fontaine (Fr. 16'215.–). Le salaire de Monsieur Allan Monnard est compensé dans les produits par la participation des communes partenaires à ce salaire.
- Centre de coûts 44 (parcs, promenades et cimetières) – la place de jeux, le terrain multisport et les aménagements ont coûté Fr. 178'506.70. Ce montant inclut une subvention de Fr. 32'900.–.
- Centre de coûts 45 (ordures ménagères et déchetterie) – le principal écart s'explique par l'amortissement mentionné ci-dessus. Le solde restant provient d'aménagements complémentaires de la déchetterie pour un montant d'environ Fr. 17'000.–.
- Centre de coûts 46 (réseaux d'égouts, épuration) – l'écart provient de la finalisation des travaux de la route de Saint-Denis, qui avaient été budgétés en 2024. Un montant de Fr. 150'000.– avait été prévu, alors que les factures finales se sont élevées à Fr. 81'144.95 en 2024. En 2025, des travaux ont été effectués pour la somme de Fr. 30'308.65 afin de finaliser ces travaux.

## Quelques informations concernant les emprunts de la Commune

2022	Fr. 1'850'000.-	
2023	Fr. 2'255'000.-	Emprunt de Fr. 405'000.- supplémentaire pour la Route de Cottens
2024	Fr. 2'447'000.-	Emprunt de Fr. 742'000.- supplémentaire pour l'achat de la parcelle n° 350 et remboursement d'emprunts pour Fr. 550'000.-
2025	Fr. 3'647'000.-	Emprunt de Fr. 1'200'000.- supplémentaire pour la construction de la déchetterie et voirie. Signalons que la bonne trésorerie de la commune a permis de ne pas emprunter la somme demandée dans le préavis 1/2025 concernant la demande d'un financement complémentaire pour la construction sur la parcelle communale n° 349

## Bâtiments

L'un des dossiers qui nous a particulièrement occupés — et préoccupés — a été l'annonce par Monsieur Yves Fumat, tenancier de la Maison de Ville, de la résiliation de son bail pour le 31 décembre. Nous ne nous attendions pas à une collaboration d'une durée aussi courte. Il a donc fallu réagir rapidement afin de rechercher un nouveau restaurateur, avec la volonté que « notre bistrot » puisse continuer à offrir au village un lieu de rencontre, de convivialité et de gastronomie.

Pour le reste, il est nécessaire de mentionner l'agrandissement du patrimoine communal par la naissance de deux nouveaux bâtiments : la voirie et la déchetterie. Mais de plus amples informations sont transmises ci-dessous.

## Forêt

L'année 2025 a été globalement chaude et humide, favorisant la croissance de la végétation et une gestion forestière complexe. Les aléas climatiques et la dégradation des peuplements ont augmenté la charge de travail du service forestier et des professionnels du secteur. Parallèlement, le marché du bois est resté stable, avec des prix similaires à ceux de fin 2024, malgré une demande constante des scieries et des acheteurs de bois énergie. Les infestations d'insectes ravageurs ont continué d'affecter les épicéas et les sapins, nécessitant l'exploitation d'un volume important de bois. En revanche, le sapin blanc a montré une résistance accrue grâce aux précipitations. Toutefois, des infestations mineures ont été observées sur d'autres essences comme le mélèze et le pin sylvestre. Les précipitations intermittentes ont compliqué la détection des foyers d'infestation de bostryche, les arbres conservant leur feuillage vert. De plus, les sols forestiers sont restés humides, entravant l'utilisation des machines tout en augmentant les risques de dommages aux sols. Le dépérissement du frêne reste préoccupant. Par ailleurs, les hêtres montrent également des signes de dépérissement, liés aux épisodes de sécheresse passés, à l'exposition soudaine au soleil et aux infections fongiques. Ces phénomènes, en plus d'affecter la qualité du bois, représentent un risque pour la sécurité et nécessitent une exploitation préventive.

Malgré ces difficultés, certaines essences comme l'érable, le chêne, le tilleul, le douglas et le pin se portent bien. De plus, sous les peuplements touchés par le dépérissement, un rajeunissement naturel est déjà visible, assurant le renouvellement de la forêt.

Suite au violent orage du 25 juin 2024, le chemin du Cuderey a été entièrement refait pour un montant de 42'000.-, subventionné à 70% par le Canton.

Notons également que Madame Mélanie Ledoux a quitté son poste de garde-forestière au 30 septembre. Monsieur Freddy Golay a ensuite pris ses fonctions en tant que garde-forestier indépendant le 1er octobre.

## Le marché du bois

Le marché du bois s'est stabilisé depuis fin 2023. Les bois de haute qualité se vendent à des prix corrects, tandis que les bois de qualité inférieure restent moins valorisés. Bien que la demande en bois feuillus, tout assortiment confondu, soit supérieure à l'offre, les prix sont restés constants.

## Exploitations

Possibilité de coupe annuelle : **1'350 sv**                      Volume martelé : **1'388 sv**

Coupe normale :	2024 / <b>245 SV</b>	2025/ <b>1157 SV</b>
Coupe de chablis :	2024 <b>1'020 SV</b>	2025 <b>231 SV</b>

Assortiment	2025 (CHF/m <sup>3</sup> )	2024 (CHF/m)	2023 (CHF/m)
<i>Bois de service</i>			
Gros bois épicéa	<b>105</b>	75	110
Gros bois sapin	<b>74</b>	65	76
Qualité inférieur résineux	<b>77</b>	56	----
Chêne	<b>92</b>	165	197
Hêtre	<b>82</b>	81	83
<i>Bois énergie</i>			
Bois de feux	<b>68</b>	68	66
Déchetage	<b>47</b>	47	34
Bois d'industrie	<b>30</b>	30	29
Moyenne annuelle	<b>72</b>	<b>57</b>	69

## La déchetterie

Après 14 mois de travaux, la déchetterie a ouvert ses portes le 1er novembre. Cette installation communale avec prestations de service pour les habitants de Senarclens et La Chaux donne entière satisfaction aux usagés et est ouverte les lundis de 9h à 11h, les mercredis de 17 à 19h ainsi que les samedis de 9h à 12h. Une évolution des matériaux à trier ainsi que des aménagements pourront toujours être effectués en cas de manque de possibilités de tri ou de remarques de la part des utilisateurs des lieux.

## La place de jeux

La place de jeux de la commune qui datait d'une trentaine d'années a été entièrement refaite durant les mois de mai et de juin. Les jeux existants ont ainsi laissé place à un espace avec cabane et toboggan pour les tous-petits. Un espace balançoire a également été créé ainsi qu'un jeu de cordes. La place en gravier qui n'était plus utilisée depuis de nombreuses années a été aménagée en terrain multisports, tandis qu'une table de ping-pong a été ajoutée. Des terrains de pétanque ont en outre été conservés. Ces installations font le bonheur des enfants et de leurs parents ainsi que des classes d'école qui fréquentent la salle de gymnastique adjacente. Un règlement stipule en outre les règles et usages au sein de cet espace et demande le respect des heures d'utilisation et du voisinage.

## Déchets et ordures ménagères

Les chiffres pour 2025 sont de janvier au 31 octobre sauf pour les ordures ménagères et les biodéchets, puisque la déchetterie a ouvert le 1er novembre. Les chiffres de la déchetterie seront publiés l'an prochain.

Année / habitants		Ordures ménagères	Déchets encombrants	Papier	Verre	Biodéchets
2025 / 541	Tonnes	52,3	6,7	31	19,1	95,5
	Kg par habitants Vaud	129,6	25,7	55,5	35,9	89,6
	Kg par habitants Grancy	97,7	12,4	57,5	35,3	176,5
2024 / 540	Tonnes	54,8	11,7	31,9	25,06	93,5
	Kg par habitants Vaud	130,66	25,4	56,6	36,9	92,6
	Kg par habitants Grancy	101,4	21,7	59,2	46,4	173,1
2023 / 547	Tonnes	49,9	6,9	31,3	25,2	91
	Kg par habitants Vaud	131,4	24,6	59	39,1	87,2
	Kg par habitants Grancy	91,2	12,6	57,1	46,1	166,4
2022 / 489	Tonnes	42,4	11,7	35,1	24,4	80,4
	Kg par habitants Vaud	133,3	25,7	61,9	41,7	87,4
	Kg par habitants Grancy	86,8	23,9	71,7	49,9	164
2021 / 445	Tonnes	40,4	16,8	33,4	25,5	74,5
	Kg par habitants Vaud	137,2	27,3	65,9	44,1	94,1
	Kg par habitants Grancy	90,8	37,8	75	57,2	167,4
2020 / 406	Tonnes	36,6	15,3	33,6	24,9	79,2
	Kg par habitants Vaud	136,9	27,9	66,5	45,2	95,6
	Kg par habitants Grancy	90,2	37,8	82,7	61,3	195,1
2019 / 397	Tonnes	32,8	10,6	29,9	22,2	79
	Kg par habitants Vaud	137,2	27,6	68,7	43,2	94,7
	Kg par habitants Grancy	82,6	26,9	75,3	56	199

## Pour savoir ce qui se passe avec nos déchets

	Destination	Valorisation
Ordures ménagères	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets encombrants	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets industriels	TRIDEL	Chaleur/électricité
Boues d'épuration	Incinérateur de Epura	Chaleur/électricité
Verre	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
OREA, appareils électriques	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
Déchets spéciaux des ménages	CRIDEC	Traitement physico-chimique/ incinération
Déchets carnés	GZM	Energie

## Assainissement et épuration

Les performances de traitement de notre STEP sont bonnes et conformes aux exigences de l'ordonnance sur la protection des eaux. Bien que le réseau communal soit entièrement équipé en système séparatif, la quantité d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement demeure trop importante. Une analyse des branchements privés par inspection caméra sera nécessaire afin de réduire au maximum l'apport de ces eaux parasites, qui perturbent le bon fonctionnement de la STEP.

Deux campagnes de déshydratation des boues ont été réalisées en mai et en septembre 2025 à l'aide de la centrifugeuse mobile. Une évacuation des boues liquides vers la STEP de Penthaz a toutefois dû être effectuée au mois d'août en raison de l'indisponibilité de la centrifugeuse.

Les prestations des surveillants de la STEP se sont élevées à Fr. 35'022.–, soit environ 40 % des charges financières de fonctionnement de l'installation. Le coût total d'exploitation de la STEP représente, pour l'année 2025, un montant de Fr. 87.59 par habitant.

Toutes les STEP dont le rejet des eaux usées épurées entraîne un dépassement des valeurs limites devront mettre en œuvre des mesures visant à éliminer les micropolluants. Afin de financer ces adaptations, la taxe fédérale sur les eaux usées sera prolongée jusqu'à fin 2050 et portée de 9 à 16 francs par habitant raccordé et par an. Après la mise en œuvre des mesures, cette taxe sera réduite de 9 francs par habitant. Ainsi, les STEP qui avaient été

exonérées de cette taxe à la suite de leurs investissements devront à nouveau s'en acquitter, à hauteur maximale de 7 francs par habitant.

Par ailleurs, le projet de statuts visant à créer l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région « Senoge » est actuellement soumis à l'approbation des instances communales. Cette future association regroupera les communes d'Echichens (localité de Colombier), Hautemorges (localité de Cottens), Senarclens, Grancy et Vullierens. Le site retenu pour l'implantation de la future STEP se situe sur le territoire de la commune de Vullierens.

## Éclairage public

31.03.22	Consommation 2021 kwh 25'254	Fr. 4'871.18
31.03.23	Consommation 2022 kwh 20'343	Fr. 4'455.81
31.03.24	Consommation 2023 kwh 11'894	Fr. 2'941.18
31.03.25	Consommation 2024 kwh 10'778	Fr. 3'625.40
31.03.26	Consommation 2024 kwh 10'360	Fr. 3'586.12

## Sociétés locales et manifestations

Diverses manifestations se sont déroulées durant l'année 2025.

Le 20 avril 2025 Grancy S'Anime a proposé le roulé des oeufs à Surchaux, avec une chasse aux oeufs pour les enfants.

Le vendredi 1er août a eu le lieu le traditionnel tournoi de pétanque ainsi que le souper dans la grande salle organisé par la société de tir avec l'aide de la jeunesse. Un atelier de création de lampions s'est déroulé l'après-midi afin d'illuminer le cortège du soir jusqu'au feu de Surchaux.

Le samedi 4 octobre 2025, la déchetterie a été inaugurée. La place de jeux aurait également du l'être ce jour avec un tournoi de basket et différentes activités sportives et ludiques. Malheureusement, dû à la météo, ces activités en extérieur ont dû être annulées.

Pour débiter la période de l'Avent, le dimanche 30 novembre, le choeur « Lausanne résonne » est venu à l'église de Grancy pour donner un magnifique concert de Gospel. L'événement fut un succès avec une centaine de spectateurs. Les trois autres dimanches de l'Avent un vin chaud, ainsi que de bonnes choses à manger, ont été servis dans différents lieux du village.

Le samedi 6 décembre, pour le plus grand plaisir des enfants, Saint-Nicolas et son âne sont passé par le village. Une conteuse a également raconté des histoires aux les enfants.

Le 13 décembre a eu lieu la distribution de sapins de Noël accompagné de la traditionnelle soupe aux pois.

Le mercredi 17 décembre un groupe d'enfants du village a présenté un spectacle dans le cadre du Noël du village à l'église. La choeur d'enfants « le petit Echo » est également venu chanter.



## AJERCO

L'Association intercommunale AJERCO (Accueil de Jour pour les Enfants de la Région de COssonay) regroupe 25 communes, dont la Commune de Grancy, dans le but d'organiser et de coordonner les prestations liées à l'accueil de jour des enfants en âge préscolaire et primaire. Elle constitue un outil commun permettant de mutualiser les ressources, d'harmoniser les pratiques et de garantir une offre cohérente et de qualité sur l'ensemble du territoire concerné.

Le rôle principal d'AJERCO consiste à planifier, développer et gérer les structures d'accueil collectif de jour, qu'il s'agisse notamment des crèches ou des unités d'accueil pour écoliers (UAPE) ainsi que des AMF (Accueillantes en Milieu Familial). L'association veille à adapter son offre aux besoins des familles et à l'évolution démographique, tout en respectant les exigences légales et les standards cantonaux en matière d'encadrement et de sécurité.

Tout en faisant un travail reconnu et apprécié, les défis sont permanents pour pouvoir répondre aux besoins grandissants, aux exigences légales et maintenir des finances acceptables et supportables par les communes membres.

Sur le plan organisationnel, AJERCO fonctionne selon une gouvernance intercommunale. Les communes membres sont représentées au Conseil intercommunal et certaine au Comité directeur (CODIR). En 2025, le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises, 6 préavis du Comité directeur lui ont été soumis et ont été acceptés. Le CODIR, composé de sept membres, s'est réuni 13 fois en 2025, en présence également du directeur opérationnel AJERCO, garantissant ainsi une coordination et un suivi régulier des dossiers.

Au cours de l'année 2025, la Commune de Grancy a été représentée au sein du CODIR par Madame Justine Widmer, qui a rejoint cet organe au mois de juillet.

## Quelques chiffres pour 2025

<b>Accueil Collectif</b>	
Préscolaire	11 garderies 318 places 778 enfants accueillis, dont 9 avec besoins spécifiques
Parascolaire	9 UAPE 324 places 707 enfants accueillis, dont 7 avec des besoins spécifiques
<b>Accueil Familial</b>	
Accueillante en milieu familial	34
Préscolaire	223 enfants accueillis
Parascolaire	187 enfants accueillis

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2026

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
Michel Siegrist



La Secrétaire  
Mireille Hofer